



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 19 octobre 2017

**N°2017/055 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
POUR L'INSTALLATION DE VIDEOPROTECTION AUX ENTREES DU COLLEGE**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 octobre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 octobre 2017

Etaient présents : 17

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danièle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Annick PANE, Manuel MEZE, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Azdine RAMDAN, Françoise VASSELON, Ange AMBROSIO, Fathia BEN MABROUK, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Isabelle GUILA-CORNIL

Pouvoirs : 7

Monsieur Christophe BLONDEL-DEBLANGY à Monsieur Jean-Michel MORER, Madame Roselyne WALGER à Madame Annick PANE, Madame Denise GONON à Monsieur Manuel MEZE, Monsieur Emmanuel FONKING à Madame Danielle BOURGUIGNON, Madame Clémence LAUMONIER à Monsieur Eric KRAEMER, Monsieur Serge MAGLIOZZI à Madame Geneviève CAIN, Madame Isabelle YEROMONAHOS à Monsieur Michel EBERHART

Absents excusés : 3

Mme Elise BEAUFORT-LAMBERT, Monsieur Camille FASSI, Monsieur Patrick AUGÉY

Monsieur Michel EBERHART a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission Urbanisme – Voirie et réseaux – Développement durable du 26 septembre 2017,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet d'installation de deux caméras du système de vidéoprotection aux abords du collège de Trilport.

DIT que les champs de vision de ces deux caméras seront limités aux seules entrées du collège.

APPROUVE le montant des travaux d'installation de ces deux caméras, établi à 6 152,97 euros Hors taxe ;

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer les documents correspondants

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Jean-Michel MORER

